



**CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER**

Séance extraordinaire du 16 mai 2023

A 20h15

A la Salle communale de Corbeyrier

Procès-verbal N°9

Présidence : Jean-Paul Henry

Secrétariat : Morgane Lüthi

Ordre du Jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du projet de plan d'affectation communal par le bureau RWB
4. Questions à la municipalité et au bureau d'urbanisme sur la mise en œuvre du plan d'affectation communal

Convoqué par courrier en séance extraordinaire, le Conseil communal s'est réuni ce mardi 16 mai 2023 à la salle communale de Corbeyrier. Le Président, Monsieur Jean-Paul Henry, ouvre la séance à 20h17 en saluant les conseillers et les membres de la Municipalité.

1. Appel.

L'appel nominatif fait constater la présence de 24 conseillers.

Excusées : Mme Tauxe Alexia, Mme Charpié Sandra
Absents non excusés : M. Ristori Jean, M. Suter Julien

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Henry Président en donne lecture.

Vote **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans abstention.**

3. Présentation du projet de plan d'affectation communal par le bureau RWB.

M. Jean-Paul Henry Président donne la parole au bureau RWB (la présentation et les cartes associées au **projet** du plan d'affectation communal sont consultables par les conseillers auprès du greffe communal)

M. Jean-Paul Henry Président fournit les plans papiers aux conseillers pour plus de clarté.

4. Questions à la municipalité et au bureau d'urbanisme sur la mise en œuvre du plan d'affectation communal.

Le bureau RWB met en évidence que Luan et Boveau ne sont pas concernés par ce plan car il n'y a plus de surface à bâtir dans ces deux villages.

M. Bournoud Pierre- Alain demande des détails sur la parcelle des Combes concernant une zone artisanale. Le bureau RWB répond que la zone artisanale a été passée en zone habitation.

Madame la syndique précise que cette zone est en suspens, s'il y avait une activité ou un projet peut-être que cette zone pourrait être constructible.

M. Hentsch Vincent met en lumière que la commune n'a plus que 6 zones à bâtir. Le bureau RWB confirme ce chiffre et explique que malgré ce plan, la commune reste surdimensionnée par rapport au nombre d'habitants selon les calculs du canton. La commune pourrait d'ici une dizaine d'année accueillir environ 94 habitants.

Mme Perrin Daphné demande des informations sur l'exigence PACOM A11. Le bureau RWB lui répond que le calcul est le même pour toutes les communes mais en fonction de la population et densification des communes le résultat est évidemment différent.

M. Charpié Norbert demande au bureau si dans 15 ans nous referions ce même plan. Le bureau RWB répond par la positive.

M. Pittet Robin demande si la croissance de 0.75 % est linéaire en effet ce sera 0.75% de croissance sur 15 ans.

M. Tauxe Marc s'interroge sur le calcul de 0.75%. Le bureau RWB explique que c'est le canton qui a fait ce calcul et qu'ils utilisent un logiciel pour calculer environ 94 personnes pour les 15 prochaines années.

M. Pittet Robin demande des détails sur ce qu'on pourrait construire sur les zones de verdure. Le bureau RWB donne comme exemple : place de parc, place de jeux, cabanon de jardin. Non soumis à un permis de construire.

M. Henry Jean-Paul Président demande des détails sur la séance de conciliation. Selon le bureau RWB la séance serait entre la municipalité et les éventuels opposants.

Mme Chalet Sandrine demande si sur la carte il y a des zones de protection des biotopes. Le bureau RWB répond que ce sont les zones hachurées en noir qui superposent certaines zones agricoles. Ce qui équivaut à des mesures supplémentaires pour la protection de la faune et de la flore.

M. Pittet Robin demande les détails sur les jardins en zone agricole. Selon le bureau RWB les jardins qui sont sur des zones à bâtir ne sont pas légaux, donc c'est une zone grise. Tant que le canton n'est pas au courant cela ne pose pas de problème mais il ne serait pas judicieux d'y construire des serres par exemple.

M. Henry Jean-Paul Président demande s'il y a des modifications sur le règlement de la police des constructions. Le bureau RWB répond en lui montrant le document. Le principal changement est la section des dangers naturels et la protection du paysage.

M. Henry Jean-Paul Président fait circuler ce document.

Mme Chalet Sandrine se demande si le bureau RWB a pris en compte le pec (plan Energie communal) pour le PACCom. Le bureau répond par la négative.

M. Melet Alexandre s'interroge sur le délai de la procédure. Le bureau RWB répond que d'ici la fin de l'année il y aura certainement la mise à l'enquête publique. La suite dépendra de cette mise à l'enquête.

M. Hentsch Vincent demande si le bureau RWB doit renvoyer ce plan au canton pour validation. Le bureau répond que non .

M. Pittet Robin demande ce qui se passera en cas d'opposition. Le bureau RWB explique que comme la commune est surdimensionnée, les oppositions seront certainement levées.

M. Genillard Sylvain demande si les zones bâties en zone agricole sont en danger. Le bureau répond qu'aucune maison ou bâtiment n'est en zone agricole sauf pour activité agricole.

M. Pittet Robin demande des précisions sur les bâtiments en zone agricole comme par exemple vers l'église sur la route de Boveau, la construction reste en zone à bâtir mais le terrain passe en terrain agricole.

M. Melet Alexandre demande s'il sera possible de rénover des bâtiments dans les zones agricoles. Le bureau répond qu'il faudra voir avec le canton au cas par cas.

M. Bugnion Jean-Louis demande pourquoi le village de Luan n'est pas sur le plan. Le bureau répond que tout Luan est en zone agricole.

Mme Perrin Daphné demande la même chose pour Boveau. Le bureau RWB répond que c'est également zone agricole.

M. Perrin Antoine demande le pourcentage de diminution des habitations selon le premier plan. Le bureau RWB ne peut pas répondre avec exactitude, environ plus de 10% mais ils ne possèdent pas l'information exacte.

Prochaines séances

le vendredi 30 juin 2023
le jeudi 5 octobre 2023
le jeudi 7 décembre 2023
le jeudi 21 mars 2024
le vendredi 28 juin 2024

M. Jean-Paul Henry Président et la municipalité remercient le bureau RWB pour sa présence et sa présentation.

M. Jean-Paul Henry Président lève la séance à 21h33.

Pour le Conseil Communal de Corbeyrier

Jean-Paul Henry
Présidence

Morgane
Secrétariat